

Dossier renouvellement labellisation Lycée des Métiers

Année 2019

Identification de l'établissement

IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement :	Lycée des Métiers ISER BORDIER
Nom du chef d'établissement :	Mme POZZA Delphine
Adresse :	26 Rue Prosper Mérimée - 38100 Grenoble

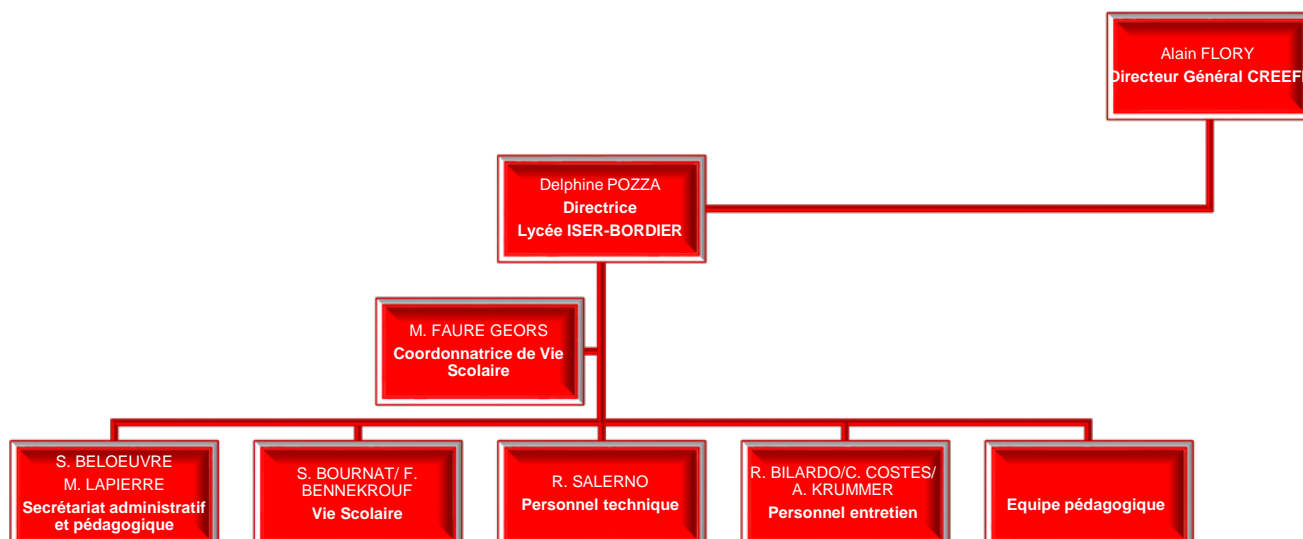
ACTIVITE DE L'ORGANISME

Bassin de formation :	Grenoble agglomération	
N°établissement :	LTP ISER-BORDIER	0380018N
	LPP BORDIER	0381806G

CONTACT

<u>Nom de la personne à contacter pour la labellisation :</u>	Mme POZZA Delphine	
Fonction :	Directrice	
Tél. :	04 76 22 05 97	Fax : 04 76 33 16 10
Email :	secretariat@lycee-iserbordier.fr	

ORGANIGRAMME



IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement : **Lycée des Métiers LE BRED A**
Nom du chef d'établissement : Mme ALAIN Emmanuelle
Adresse : 10 Bld Jules Ferry
38580 ALLEVAR D LES BAINS

ACTIVITE DE L'ORGANISME

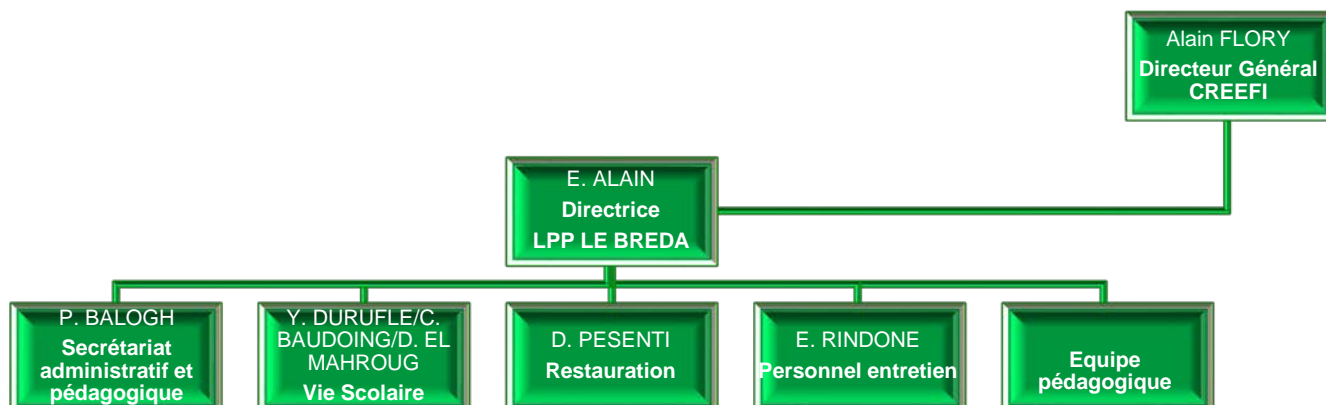
Bassin de formation : Grésivaudan
N°établissement : 0381741L Formation Initiale
0383376N UFA BRED A/CREAP

CONTACT

Nom de la personne à contacter pour la labellisation : Mme ALAIN Emmanuelle
Fonction : Directrice
Tél. : 04 76 45 00 18 Fax : 04 76 45 88 79
Email : secretariat@lycee-lebred a.fr



ORGANIGRAMME



IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement : **Lycée des Métiers LES GORGES**
Nom du chef d'établissement : M. MOREL Romuald
Adresse : 22 Rue des Orphelines
38500 VOIRON

ACTIVITE DE L'ORGANISME

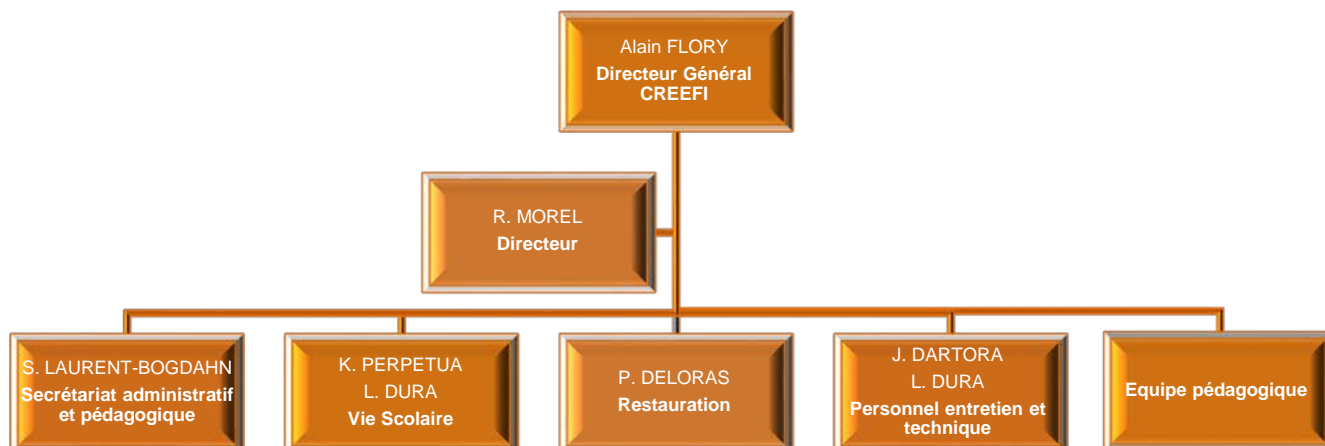
Bassin de formation : Voironnais
N°établissement : 0381809K

CONTACT

Nom de la personne à contacter pour la labellisation : M. MOREL Romuald
Fonction : Directeur
Tél. : 04 76 05 03 83 Fax : 04 76 65 98 47
Email : secretariat@lycee-lesgorges.fr



ORGANIGRAMME



IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement : **CREEFI Formation**
Nom du chef d'établissement : M. FLORY Alain
Adresse : 26 Rue Prosper Mérimée - 38100 GRENOBLE

ACTIVITE DE L'ORGANISME

N° déclaration d'activité : **84 380 66 06 38**



Centre de formation, labellisé IPERIA



- *Assistantes maternelles*



- *Salariés du Particulier Employeur*



Le Centre de Formation CREEFI Formation est membre adhérent et fondateur du Centre de formation ACTIFORMATION Rhône-Alpes.



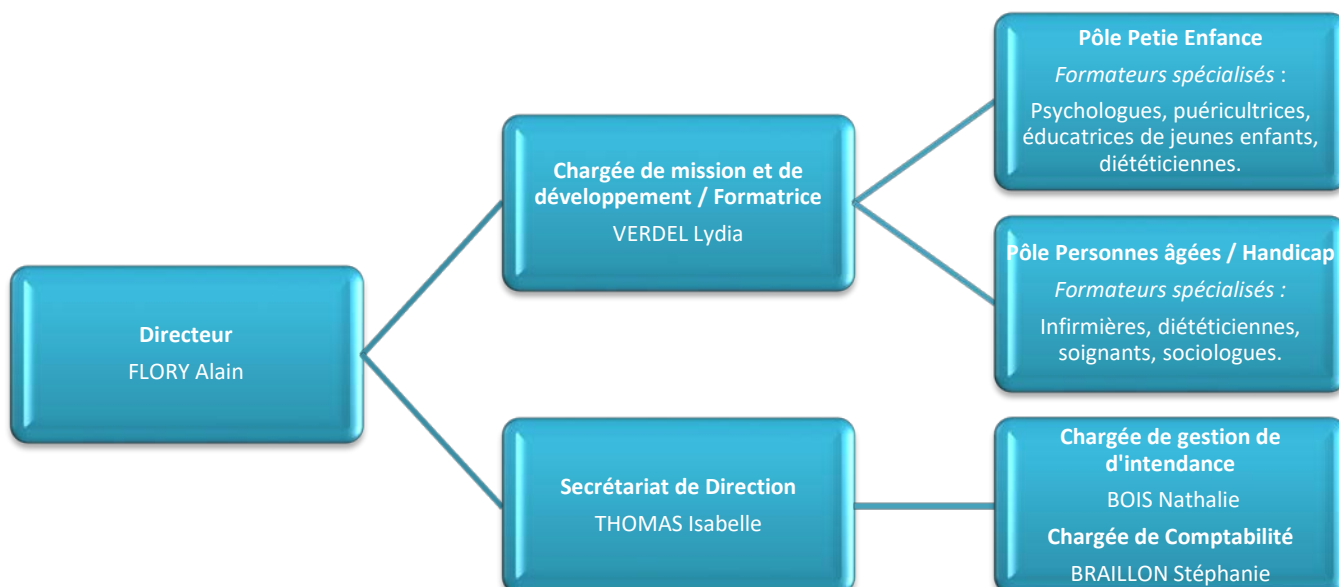
Partenaire du CFA Créap



CONTACT

Nom de la personne à contacter pour la labellisation : M. FLORY Alain
Fonction : Directeur
Tél. : 04 76 22 13 211
Email : secretariat@creefi-formation.fr

ORGANIGRAMME



Organigramme des formations



Nos Formations Spécifiques

pour réussir votre parcours de formation professionnelle

Le projet éducatif du Groupe CREEFI, et de ses établissements de formation est centré sur l'idée de « REUSSIR ENSEMBLE ». Nous mettons au service de ce projet, qui privilégie l'accueil et l'accompagnement personnalisé :

- Une entreprise associative aux valeurs affirmées
- Un réseau d'établissements organisé et labellisé
- Des équipes impliquées et professionnelles

Nous mettons notre énergie et notre savoir-faire, au service de la construction d'une image positive de soi grâce à un parcours de formation valorisant les compétences personnelles et favorisant un projet professionnel mobilisateur.

Pôle « Adolescence » et « Enfance/Petite Enfance »



<p>FAVORISER LA RELATION avec l'enfant et sa famille</p> <p>SPE </p>	<p>S'OCCUPER D'ENFANTS de plus de 3 ans</p> <p>SPE </p>	<p>ACCOMPAGNEMENT à la séparation</p> <p>SPE </p>	<p>DEVELOPPEMENT ET RYTHMES de l'enfant et de l'adolescent</p> <p>SPE </p>
<p>ALIMENTATION et TROUBLES ALIMENTAIRES de l'enfant et de l'ado</p> <p>SPE </p>	<p>HYGIÈNE et SANTE du jeune enfant</p> <p>SPE </p>	<p>TECHNIQUES DE PORTAGE et SECURITE du nourrisson</p> <p>SPE </p>	<p>ALIMENTATION d'un enfant de moins de 3 ans</p> <p>SPE </p>
<p>ADAPTER SA COMMUNICATION avec le jeune enfant</p> <p>SPE </p>	<p>CONTES et HISTOIRES à raconter</p> <p>SPE </p>	<p>S'OCCUPER D'UN NOURRISSON de 0 à 1 an</p> <p>assûlat</p>	<p>FAVORISER LA BIEN TRAÎTANCE envers les enfants</p> <p>assûlat</p>
<p>ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE ENFANT dans les actes de la vie quotidienne</p> <p>SPE </p>	<p>S'OCCUPER D'ENFANTS de 0 à 3 ans</p> <p>SPE </p>	<p>ACTIVITES ADAPTÉES AUX ENFANTS selon leur âge</p> <p>SPE </p>	<p>ACTIVITES ludiques et EVEIL sensoriel</p> <p>SPE </p>
<p>ÉVEIL DE L'ENFANT de moins de 3 ans</p> <p>SPE </p>	<p>ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION PSYCHOMOTRICE du jeune enfant</p> <p>SPE </p>	<p>ÉVEIL DE L'ENFANT de plus de 3 ans</p> <p>SPE </p>	<p>PARLER avec UN MOT et UN SIGNE</p> <p>SPE </p>
<p>ÉVEIL MUSICAL Interculturalité et Créativité</p> <p>SPE </p>	<p>S'OCCUPER D'UN ENFANT né prématurément</p> <p>SPE </p>	<p>COMPRENDRE et MIEUX ACCOMPAGNER : Nles connaissances/dévlpt du cerveau</p> <p>SPE </p>	

Pôle « Dépendance et Handicap » et « Personnes Âgées »



PERSONNES AGÉES, FAMILLE, SOIGNANTS, comment travailler ensemble?	RESSENTIR LA DÉPENDANCE pour mieux l'accompagner	MALADIE D'ALZHEIMER, un autre regard	PRENDRE SOIN DE QUALITE en EHPAD
LIMITES AFFECTIVES ET BIENTRAITANCE	S'OCCUPER D'UN ENFANT en situation de handicap	S'OCCUPER D'UN ENFANT atteint d'autisme	ACCOMPAGNEMENT BIENTRAITANT des personnes âgées
S'OCCUPER D'ENFANTS en situation de handicap (Perfectionnement)	APPRENTISSAGE de la LANGUE DES SIGNES Française		

Pôle « Développement et Organisation Professionnels »



DROITS ET DEVOIRS dans l'exercice de son métier	GÉRER LES SITUATIONS difficiles	PRÉVENTION SÉCURITÉ dans l'utilisation d'Internet	PRÉVENTION DES RISQUES dans les déplacements avec des enfants
S'INITIER AUX LOGICIELS de bureautique	PRÉVENTION et SÉCURITÉ auprès d'enfants	CONSTRUIRE SON LIVRET D'ACCUEIL	CREATION D'OUTILS pour développer son activité
S'INITIER A L'INFORMATIQUE et à internet	TRAVAILLER EN Maison d'Assistants Maternels	REVALORISER LE METIER D'AIDE A DOMICILE pour un prendre soin de qualit...	PRÉPARATION au CERTIFICAT SST prise en charge d'enfants
RECYCLAGE du CERTIFICAT SST	GESTION APPLI MOBILE Aide à Domicile/Auxiliaires de Vie	INITIATION À L'ANGLAIS Professionnel	AMÉLIORER SA PRATIQUE DU FRANÇAIS dans le cadre Pro. (Perfectionnement...)
AMÉLIORER SA PRATIQUE DU FRANÇAIS dans le cadre Pro.	PRÉPARER son entretien de RENOUVELLEMENT D'AGREMENT avec la PMI		

Pôle « Développement Personnel et Bien Être »



FAVORISER LE BIEN-ETRE Professionnel	FAIRE FACE AU STRESS en situation professionnelle	PRENDRE SOIN DE SOI pour prendre soin des autres	GESTION DU STRESS et relaxation
COMPRENDRE CONTEXTE ET CULTURE pour adapter sa communication	BIENTRAITANCE Enfants/Adultes	SOMMEIL RÉPARATEUR et RÉCUPÉRATEUR	SE DÉTENDRE et RÉCUPÉRER en s'amusant avec les enfants
ÉCRITURE et RELAXATION			

Axes de progrès définis lors du précédent renouvellement ou 1^{ère} labellisation (voir rapport d'audit)

Engager un travail sur le parcours de l'élève qui repose aujourd'hui essentiellement sur un suivi individualisé ;

Le suivi individualisé est toujours privilégié mais une attention systématique est portée sur le parcours de l'élève avant son entrée en formation et après sa sortie.

Dans cet esprit, nous avons été retenu, lors de la première vague de l'appel d'offre « Démarre ta story - Prépare ta life » -annexe 1-, dans le cadre du PIC (Plan Initiative Compétences) pour mettre en place des actions d'accompagnement ciblées vers des publics en difficultés pour favoriser leur insertion ou leur retour en formation.

Nous avons régulièrement repris contact avec d'anciens élèves pour des interventions « métiers/orientations » et des « mini interviews », sur leur parcours professionnel, mise en ligne sur le site internet et les pages Facebook –annexe 2-

Faire vivre le partenariat avec le CFA CREAP et ACTIFORMATION pour proposer des voies de formation variées.

Nous sommes administrateurs du CFA Créap et du CFP Régional Actiformation. Une autorisation d'ouverture pour un CAP APR en apprentissage -annexe 3- et pour le DCESF en apprentissage, ont été accordées. –annexe 4-

Nous intervenons dans des actions, dans le cadre du Pré apprentissage –annexe 5-, nous avons développé, depuis 3 ans, les formations continues destinées aux salariés du particulier employeur –annexe 6- et nous avons répondu à l'appel d'offre départemental pour la formation obligatoire des AssMat.

Nous avons le label IPERIA pour les départements de l'Isère et de la Savoie –annexe 7-, pour assurer les formations, des salariés du particulier employeur et des assistantes maternelles, pour lesquelles nous proposons un catalogue de formation continues.

Nous avons, suite à la formation de notre coordonnatrice –annexe 8-, l'agrément pour la formation certifiante IPERIA pour 2 projets d'assistant de vie « familles » et « dépendances ». La même démarche a été entreprise pour la VAE.

Favoriser un rapprochement avec d'autres établissements pour accompagner les élèves dans leurs choix de parcours scolaires, notamment pour les poursuites d'études dans les formations supérieures qui ne sont pas proposées en interne (formations en alternance par exemple).

Les 4 établissements du groupe CREEFI, fonctionnent en réseau pour permettre des cycles de formation allant de la 3^{ème} à BAC +3.

Une collaboration particulière existe avec une présence active auprès des collèges prescripteurs et des lycées généraux du secteur, pour l'orientation et la réorientation. Un partenariat avec des établissements de proximité dans le cadre du réseau santé social par exemple, ou le lycée Emmanuel Mounier pour les langues.

Un rapprochement a été établi entre le Lycée des Métiers ISER-Bordier et l'IFTS de Grenoble et une convention est en préparation avec l'université de Grenoble pour le niveau 3 -annexe 9-

Critères	Score et commentaires sur le positionnement	Actions nouvelles mises en œuvre depuis 2013	Qualéduc
<p>CRITERE 1 :</p> <p>Une offre de formations professionnelles construite autour d'un ensemble de métiers et de parcours de formation</p>	<p>2</p> <p><i>Nous avons été peu sollicité, pour le moment pour des actions VAE, mais l'agrément IPERIA permet d'y remédier</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un correspondant VAE - Mise en place de formations continues, labellisées IPERIA - Ouverture CAP APR en apprentissage au Lycée des Métiers Les Gorges - Autorisation accordée pour le DCESF en apprentissage au Lycée des Métiers ISER-Bordier - Intégration au réseau Santé/social - Collaboration avec des établissements, comme E. Mounier ou Le Margéraz. 	<p>Fiche Qualéduc « offre de formation »</p> <p>OUI NON <i>En cours de réalisation....</i></p> <p>Si oui, joindre une fiche Qualéduc sur ce critère</p>
<p>CRITERE 2 :</p> <p>L'établissement est organisé pour accueillir des publics de statuts différents (élèves, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, étudiants...), faciliter leur intégration dans un parcours et leur permettre de changer de statut au cours de leur formation</p>	<p>1</p> <p><i>Un projet multi partenariat, d'accompagnement spécifique de publics en difficultés est mis en œuvre dans le cadre des actions PIC.</i></p>	<p><i>Dans le cadre de la réforme du social :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de préparation aux concours des métiers de la santé - Agrément de la Région pour l'ouverture du DCESF en apprentissage, et préparation de la certification universitaire. - Les 3 statuts sont présents dans chacun de nos établissements en formation initiale scolaire, en apprentissage, en formations continues, auxquels s'ajoutent, l'accueil de public en insertion ou réinsertion, et publics en situation de handicap (IME, Ass Mat,...) 	<p>Fiche Qualéduc « offre de formation »</p> <p>OUI NON <i>En cours de réalisation....</i></p> <p>Si oui, joindre une fiche Qualéduc sur ce critère</p>
<p>CRITERE 3 :</p> <p>Un partenariat actif avec le tissu économique local et les organismes de proximité agissant dans les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion</p>	<p>3</p> <p><i>Les interventions au sein du réseau et des établissements prescripteurs ont été démultipliées.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Forum des métiers avec intervention de professionnels sur les 3 sites et interventions dans une dizaine de collèges sur les 3 bassins. - Développement de Mini stages - Partenariat avec la maison de l'emploi, mission locale, association des commerçants, IME Le Barioz,.... - Accompagnement d'une dizaine de CAE-CUI/Contrat d'avenir dont, par exemple un CAE-CUI en réinsertion à la formation du BTS ESF (obtenu) dans notre établissement. - Travail spécifique sur la qualité de l'insertion professionnelle des sortants de 3^{ème} Prépa Pro. 	<p>Fiche Qualéduc « Partenariats et réseaux »</p> <p>OUI NON <i>En cours de réalisation....</i></p> <p>Si oui, joindre une fiche Qualéduc sur ce critère</p>

<p>CRITERE 4 :</p> <p>L'organisation d'actions culturelles</p>	<p style="text-align: center;">3</p> <p><i>Les actions culturelles, inter classe, multi filières et socialisées vers un public externe, sont nombreuses et concernent tous les métiers.</i></p>	<p><i>Mise en place d'un référent culture sur chaque site.</i></p> <p><i>Actions culturelles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Rest'au cœur en partenariat avec la Bifurk, animation au profit des restos du cœur, manifestation réunissant tous les acteurs de la communauté éducative.</i> - <i>Voyages de découvertes culturelles et gastronomiques et rencontres avec des enseignants de restauration et métiers de bouche : Pays basque, Alsace, Normandie</i> - <i>Voyage à Cracovie, Pologne, à la rencontre de l'histoire.</i> - <i>Semaine consacrée aux talents des élèves des écoles, collèges et lycée de Voiron. Un programme qui met en avant les travaux des élèves : théâtre, danse, photo, court métrage.</i> 	<p>Fiche Qualéduc « Parcours »</p> <p style="text-align: center;">OUI NON</p> <p><i>En cours de réalisation....</i></p> <p>Si oui, joindre une fiche Qualéduc sur ce critère</p>
<p>CRITERE 5 :</p> <p>La mise en œuvre d'actions visant à l'ouverture internationale</p>	<p style="text-align: center;">2</p> <p><i>Nous avons mené à plusieurs reprises des projets COMENIUS, impliquant 6 pays, 6 établissements, des élèves et des enseignants, mais pas dans une période récente.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Voyages pédagogiques à l'étranger pour la découverte culturelle, économique et sociale. (Hors stage) : Espagne, Italie, Suisse...</i> 	<p>Fiche Qualéduc « Ouverture Européenne et internationale »</p> <p style="text-align: center;">OUI NON</p> <p><i>En cours de réalisation....</i></p> <p>Si oui, joindre une fiche Qualéduc sur ce critère</p>
<p>CRITERE 6 :</p> <p>La mise en place et le suivi d'actions pour prévenir le décrochage scolaire et pour accueillir des jeunes bénéficiant du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L. 122-2</p>	<p style="text-align: center;">2</p> <p><i>Nous avons développé, notamment sur le pays voironnais, les partenariats avec des acteurs du réseaux Foquale et en particulier, la maison de l'emploi, la mission locale et les services du pays voironnais. Cette approche a permis d'être retenu dans l'action « Démarre ta story - Prépare ta life » (Pré App).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Appel d'offre dans le cadre du PIC (Pré App)</i> - <i>Prestation parcours G+ (conseil régional), pour les élèves qui sont repérés en difficultés.</i> - <i>Plan personnalisé de réorientation, programme d'accompagnement individualisé.</i> - <i>Projet pédagogique de réussite éducative.</i> 	<p>Fiche Qualéduc « vaincre le décrochage scolaire »</p> <p style="text-align: center;">OUI NON</p> <p><i>En cours de réalisation....</i></p> <p>Si oui, joindre une fiche Qualéduc sur ce critère</p>
<p>CRITERE 7 :</p> <p>Une politique active de communication.</p>	<p style="text-align: center;">3</p> <p><i>Notre réseau est actif sur les réseaux sociaux avec 4 pages Facebook, une chaîne YouTube et un site internet de groupe. Un intranet permet une communication active et efficace avec l'ensemble de la communauté éducative.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Charte graphique inter établissement pour le Groupe CREEFI,</i> - <i>Création d'un site internet pour les 5 établissements et les 3 sites.</i> - <i>Ouverture de 4 pages Facebook dédiées.</i> - <i>Développement de l'usage de l'intranet « Ecole directe », mise en réseaux des établissements (accès à distance VPN).</i> - <i>Mise en place et suivi d'un plan annuel de communication.</i> - <i>Rénovation des façades et des signalétiques.</i> 	<p>Fiche Qualéduc « communication externe »</p> <p style="text-align: center;">OUI NON</p> <p>Si oui, joindre une fiche Qualéduc sur ce critère</p>

ANNEXES JOINTES

		<u>N° page</u>	
➤	Annexe 1	Fiche de poste Prépa Apprentissage « Démarre ta story – Prépare ta life »	1
➤	Annexe 2	Informations et contacts	2
➤	Annexe 3	CAP APR en apprentissage	3
➤	Annexe 4	Agrément DCEFS de la Région Auvergne Rhône Alpes 2019-2024	4
➤	Annexe 5	Plaquette Prépa Apprentissage	7
➤	Annexe 6	Calendrier de nos formations continues 2019	8
➤	Annexe 7	Renouvellement du Label IPERIA 2019-2022	12
➤	Annexe 8	Attestation de formation pour « l'accompagnement aux certifications »	14
➤	Annexe 9	Convention de partenariat avec l'université (document de travail)	15

FICHES QUALEDUC JOINTES

➤	18. Communication externe à l'établissement (critère 7)	22
---	---	----

PREPA APPRENTISSAGE – « Démarre ta story »

Fiche de poste

Période : avril 2019 à décembre 2019 puis mars 2020 à décembre 2020

Début souhaité : 22 avril

Type de contrat : CDD

Volume horaire : ½ temps à temps plein

Profil : travailleur social

Activités :

➤ **Accueil et accompagnement des candidats**

- *Mettre en place des tests et des entretiens individuels (positionnement des candidats)*
- *Analyse des situations des candidats*
- *Informers les candidats du parcours dans le projet « Démarre ta story »*
- *Aider les candidats dans leurs démarches de recherches de formation, de contrat d'apprentissage ou d'emploi*
- *Gestion de dossiers*

➤ **Relation avec les organismes partenaires et les entreprises**

- *Organiser et animer les infocol : information des prescripteurs et des candidats*
- *Servir de médiateur avec les organismes tiers*
- *Orienter vers le service ou OF le plus pertinent*

➤ **Suivi du projet**

- *Organiser, planifier*
- *Animer un groupe de travail (formateurs et éducateurs)*
- *Mettre en place et animer des réunions de coordination*
- *Comptes rendu de réunions de coordination, bilan*

➤ **Compétences et savoirs du travailleur social**

- *Connaissance des institutions, des acteurs et partenaires socio-économiques du territoire*
- *Connaissances des structures et système d'apprentissage*
- *Techniques d'entretien d'aide à la personne et d'écoute active*
- *Connaissance des outils de lutte contre le décrochage scolaire*
- *Gestion des conflits*
- *Méthodes et outils de l'évaluation*
- *Favoriser l'expression de la demande*
- *Favoriser l'autonomie des candidats et contribuer à les rendre acteur de son projet*
- *Définir des objectifs, recadrer et piloter la progression du projet*

➤ **Savoir-être**

- *Réagir avec pertinence aux situations*
- *Sens du contact*
- *Equilibre personnel*
- *Patience*
- *Tenu au secret professionnel*

MAJ 03/04/2019

<http://www.creefi.fr/>

Informations et contacts :

La chaîne **YouTube** des établissements du Groupe CREEFI :



<https://www.youtube.com/channel/UCoax9DuVaFToSk5EtI8Gj6A>



secretariat@lycee-iserbordier.fr



04 76 22 05 97



www.creefi.fr/grenoble-iser-bordier/



<https://www.facebook.com/lyceedesmetiersiserbordier/>



secretariat@lycee-lebreda.fr



04 76 45 00 18



www.creefi.fr/allevard-le-breda/



<https://www.facebook.com/lyceedesmetierslebreda/>



secretariat@lycee-lesgorges.fr



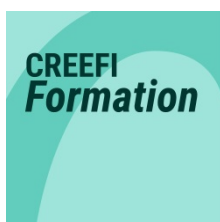
04 76 03 05 83



www.creefi.fr/voiron-les-gorges/



<https://www.facebook.com/lyceedesmetierslesgorges/>



secretariat@creefi-formation.fr



04 76 22 13 21



www.creefi-formation.fr



<https://www.facebook.com/CREEFIFormation>

CAP APR contrat d'Apprentissage 2 ans

→ Agent Polyvalent de Restauration

Objectifs :

- Réussir un examen
- Acquérir des compétences, devenir un professionnel
- Travailler en restaurant (d'entreprise, self, école...) pour préparer des entrées, des desserts, mettre en valeur les produits, entretenir le matériel, accueillir les clients, ...

Examen préparé :

- CAP APR Agent Polyvalent de Restauration.

Métiers préparés :

- Aide de cuisine.
- Agent de self-service.
- Agent de service et d'entretien.

Employeurs :

Restaurant, Cafétéria, Steak-House, Self d'entreprise, Cantine scolaire, Etablissements de santé, Maison de Retraite, ...

Rémunération :

16-17 ans

- 1ère année : 27% du SMIC
- 2ème année : 39% du SMIC

18-20 ans

- 1ère année : 43% du SMIC
- 2ème année : 51% du SMIC

21-25 ans

- 1ère année : 53% du SMIC
- 2ème année : 61% du SMIC

Plus de 26 ans

- 100% du SMIC

Plus prime d'équipement du Conseil Régional

Contenus de formation :

Matières générales

DISCIPLINES HORAIRES SUR 2 ANS

- Français/Histoire Géographie/EMC	92 h
- Mathématiques/Sciences Physiques	115 h
- Vie sociale et professionnelle + PSE	46 h
- Anglais	46 h
- Sport	46 h
- Arts appliqués Cultures artistiques	23 h

Matières professionnelles

DISCIPLINES HORAIRES SUR 2 ANS

- Technologie, Sciences appliquée	92 h
- Cuisine, entretien, distribution	299 h
- Valorisation de l'alternance	46 h

TOTAL 805 h

23 semaines en centre de formation et 69 en entreprise, soit 1 semaine en centre et 3 semaines en entreprise.

Qualités requises :

- Etre attiré par les métiers de la restauration
- Etre apte au travail d'équipe
- Posséder une bonne résistance physique à la station debout

Etre âgé de 16 à 29 ans

Candidature et entretien

Les autres établissements du CREEFI :



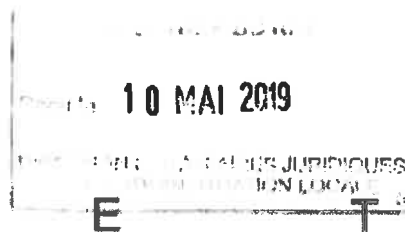
Préparation des assiettes





La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Direction de la formation
et apprentissage
N° 2019/04/00198



A R R E T E

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,
- VU Le décret n° 2017-537 du 13 avril 2017 relatif à l'agrément des établissements de formation pour dispenser une formation préparant à un diplôme de travail social,
- VU L'arrêté du 7 juin 2017 relatif aux éléments constitutifs de la demande d'agrément mentionnée à l'article R. 451-2 du Code de l'action sociale et des familles,
- VU L'arrêté du 7 juin 2017 relatif aux mentions figurant dans l'arrêté d'agrément délivré par le président du conseil régional défini à l'article R. 452-1 du code de l'action sociale et des familles,
- VU La demande d'agrément établie par l'établissement CENTRE REGIONAL ETUDE ENSEIGNEMENT FORMATION & INSERTION – Lycée Iser Bordier pour assurer la préparation du diplôme de : **conseiller en économie sociale familiale**.
- VU l'arrêté du président n°2019/01/00100 du 26 mars 2019,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du président n° n°2019/02/00134,

Article 2 : L'établissement CENTRE REGIONAL ETUDE ENSEIGNEMENT FORMATION & INSERTION – Lycée Iser Bordier, 26 rue PROSPER MERIMEE - 38100 GRENOBLE, représenté par Mme FAURE-GEORS Marie, Directrice est autorisé à assurer la préparation au diplôme de conseiller en économie sociale familiale, du 14 avril 2019 jusqu'au 13 avril 2024.

Article 3 : Le nombre de places par site, en première année de formation, est précisé dans le tableau ci-dessous :

Département	Ville (site de formation)	Nombre de places en Formation initiale	Dont nombre de places financées en Formation initiale par la Région	Nombre de places en Formation continue	Nombre de places en Apprentissage	Nombre total de places agréées
38	GRENOBLE	17	0	10	10	37

Article 4 : Pour les sections de formation en formation initiale bénéficiant d'un financement régional, ce financement sera assuré jusqu'à l'échéance de l'agrément, conformément à la procédure de dialogue budgétaire annuel, et sous réserve du vote annuel du budget régional et de la Convention d'application du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles CPRDFOP (dans le cas d'une évolution du nombre de places).

Article 5 : Le non-respect des dispositions législatives ou réglementaires régissant l'organisation des formations, notamment en matière de sécurité, pourra entraîner le retrait du présent agrément, par décision du Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'établissement.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région.

Article 8 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au Préfet de région chargé du contrôle pédagogique et de l'enregistrement des informations dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux.

Article 9 : Le destinataire de la décision dispose, en cas de contestation, d'un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté pour déposer un recours devant le tribunal administratif de Lyon. Dans ce même délai, l'intéressé peut également déposer un recours gracieux auprès du Président du Conseil régional, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Les particuliers et les personnes morales de droit privé peuvent saisir le tribunal compétent via l'application « Télérecours citoyen » : www.telerecours.fr.

Article 10 : Monsieur le Préfet de la région Auvergne – Rhône - Alpes et Monsieur le Directeur Général des Services de la Région Auvergne – Rhône – Alpes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le

Le Président du Conseil régional


Laurent WAUQUIEZ

Notifié à l'établissement

NOM : POZZA

Prénom : Delphine

Date : 15/05/2019

Signature :



PREPA APPRENTISSAGE

→ Préparation à l'Apprentissage

Objectifs :

- Permettre aux jeunes décrocheurs, en difficulté, sans qualification d'être accompagnés pour une poursuite positive de leur parcours (signature contrat d'apprentissage ou emploi, entrée en formation scolaire ou en alternance).

Public concerné :

- Jeunes de 15 à 29 ans révolus (à la sortie), sans qualification ou titulaire d'un diplôme de niveau V ou ayant atteint le niveau IV, ou en situation de handicap (sans limite d'âge) et résident dans les quartiers QPV ou ZRR.

Période :

- Avril 2019 à Décembre 2020.

Volume :

- 10 à 12 jeunes par cohorte.

Modularité du parcours :

- Test de positionnement
- Modules obligatoires :
 - *Positionnement,*
 - *Évaluation formative/bilan,*
 - *Technique de recherche d'emploi,*
 - *Accompagnement personnalisé/sécurisation.*
- Modules facultatifs :
 - *Orientation professionnelle,*
 - *Mise en situation professionnelle,*
 - *Compétences clés,*
 - *Appui au savoir-être relationnel,*
 - *Vie sociale et professionnelle.*

Rôle :

- Orientation des familles et des jeunes,
- Participation possible (à définir) : entretien de pré-positionnement et suivi des jeunes,
- Positionnement tout au long du parcours.

Structures :

- Emploi/insertion/formation du territoire (MLJ, PE, CAP Emploi, SIAE, BIJ...), CIO, JDC, PASD, ULIS, structures spécifiques QPV ou ZRR..

Les autres établissements du CREEFI :



Préparation des assiettes



CALENDRIER DE NOS FORMATIONS 2019



Pour nous contacter :



secretariat@creefi-formation.fr




04 76 22 13 21



www.creefi-formation.fr



Suivez-nous sur Facebook :
<https://www.facebook.com/CREEFIFormation>

THEMATIQUES	Réf. IPERIA	Réf. CREEFI Formation	Nbre d'heures	Dates	Lieu
BIEN ETRE					
Gestion du stress et relaxation	MISR2018	P4	14	28 septembre et 12 octobre	Voiron
				16 et 30 novembre	Grenoble
Prendre soin de soi pour prendre soin des autres	MIPSS2018	P4	14	16 et 30 mars	Voiron
				2 - 16 mars ou 9 - 23 mars	Grenoble
DEPENDANCES ET HANDICAP					
Limites affectives et bienveillance 	PALAB2018	P2	14	dates à définir	Grenoble
PETITE ENFANCE : ACCUEILLIR LES ENFANTS ET COMMUNIQUER					
Développement de l'enfant et accompagnement dans les gestes du quotidien					
Accompagnement de l'enfant dans la réalisation des actes de la vie quotidienne	MIAVQ2018	P1	21	2 - 16 et 30 mars	Grenoble
				9 et 23 novembre et 7 décembre	Voiron
Comprendre et mieux accompagner les nouvelles connaissances sur le développement du cerveau	MICDC2018	P1	14	9 et 23 mars	Grenoble
				23 novembre et 7 décembre	Voiron
Développement et rythme de l'enfant et de l'adolescent	MIDRE2018	P1	14	1 er et 8 juin	Grenoble
				2 et 9 février	Voiron
Hygiène et santé du jeune enfant	8MIHS019	P1	21	2 - 3 et 4 mai	Grenoble
S'occuper d'un nourrisson de 0 à 1 an	MISE0-1AN2018		14	dates à définir	Grenoble
S'occuper d'enfants de 0 à 3 ans	MISE0-3ANS2018	P1	35	dates à définir	Grenoble
S'occuper d'un enfant de plus de 3 ans	MISE-P3ANS2018		14	18 et 25 mai	Grenoble
L'alimentation de l'enfant					
Alimentation de l'enfant de moins de 3 ans	MIAE-M3-2018	P1	21	6 avril - 18 et 25 mai	Grenoble
				9 - 23 février et 2 mars	Voiron
Alimentation et Troubles alimentaires de l'enfant et de l'adolescent	MIATAE2018	P1	21	2 - 16 et 23 mars	Grenoble
				9 - 16 et 30 novembre	Voiron
Adapter sa communication professionnelle					
Adapter sa communication avec l'enfant	MIACE2019	P1	21	2 février - 9 et 23 mars	Grenoble
				dates à définir	Grenoble
Comprendre un contexte, une culture pour adapter sa communication	MICCC2018	P4	21	14 - 15 et 16 mars	Grenoble
Favoriser la relation avec la famille	MIFREF2018	P1	21	6 et 27 avril et 4 mai	Grenoble
				16 - 23 et 30 mars	Voiron
Initiation à l'anglais professionnel	MIAN 2018	P3	35	9 - 23 mars - 6 avril - 4 et 18 mai	Grenoble
L'apprentissage de la langue des signes française	MILDS2018	P2	35	13 avril - 4 et 25 mai - 8 et 22 juin	Grenoble
				7 et 21 septembre - 12 octobre - 9 et 23 novembre	Voiron
Parler avec un mot et un signe	MIPMS2019	P1	21	9 et 23 mars et 6 avril	Grenoble
				14 et 28 septembre et 12 octobre	Voiron
PETITE ENFANCE : PREVENIR LES SITUATIONS DIFFICILES					
Accompagnement à la séparation	MIAS2018	P1	14	4 et 11 mai	Grenoble Voiron
Favoriser la bienveillance envers les enfants	MIBE2018	P3	21	18 mai - 15 et 22 juin	Voiron
				12 - 19 et 26 janvier	Grenoble
Gérer les situations difficiles	MIGSD2018	P3	14	27 mai et 15 juin	Grenoble
				19 janvier et 2 février	Voiron
S'occuper d'un enfant né prématurément	MIENP19	P1	21	12 - 19 et 26 octobre	Grenoble

PETITE ENFANCE : S'OCCUPER D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

S'occuper d'un enfant atteint d'autisme	MIAE2018	P2	14	26 janvier et 2 février	Grenoble
S'occuper d'un enfant en situation de handicap	MIEH2018	P2	21	19 - 26 janvier et 2 février	Grenoble
S'occuper d'enfants en situation de handicap perfectionnement « développer des activités adaptées au handicap de l'enfant »	MIEHP2018	P2	21	2 - 9 et 16 mars	Grenoble

PETITE ENFANCE : ORGANISER DES ACTIVITES D'EVEIL ET DE LOISIRS


Accompagnement de l'enfant dans son jeu et ses activités d'éveil et de loisirs

Accompagner l'évolution psychomotrice du jeune enfant	MIEPJE2018	P1	14	9 et 23 mars	Grenoble
Activités adaptées aux enfants selon leur âge	MIAAE2018	P1	14	28 septembre et 5 octobre	Grenoble
Activités ludiques et éveil sensoriel	MIALES2018	P1	14	14 et 21 septembre	Grenoble
Contes et histoires à raconter	MICHR2018	P1	14	16 et 30 mars	Grenoble
				16 et 30 novembre	Voiron
Eveil de l'enfant de moins de 3 ans	MIEE-M3-2018	P1	21	4 - 18 et 25 mai	Grenoble
				13 avril - 11 mai et 15 juin	Voiron
Eveil de l'enfant de plus de 3 ans	MIEE-P3-2018	P1	21	16 et 30 novembre et 14 décembre	Grenoble
				21 septembre - 5 et 19 octobre	Voiron
Eveil musical "Inter culturalité et créativité musicale"	MIEMP2018	P1	14	26 janvier et 9 février	Grenoble
				2 et 16 mars	Voiron

PETITE ENFANCE : SECURITE ET RISQUES

Les techniques de portage et sécurité du nourrisson	MITPSN2018	P1	14	9 et 10 mai	Grenoble
Préparation du certificat «Sauveteur Secouriste du Travail» (SST) dans le cadre de la prise en charge d'enfants	MISST2018	P3	14	26 janvier et 2 février	Grenoble
				7 et 14 septembre	Grenoble
				23 et 30 mars	Voiron
				5 et 12 octobre	Voiron
Prévention et sécurité auprès d'enfants	MISPP2018	P3	21	9 - 10 et 11 mai	Grenoble
Prévention des risques et sécurité dans les déplacements avec les enfants	MISDE2018	P3	21	9 - 10 et 11 mai	Grenoble
Recyclage "Sauveteur Secouriste du travail"	MIRSST2018	P3	7	11 mai	Grenoble
				09 novembre	Grenoble
				25 mai	Voiron
				23 novembre	Voiron

ORGANISER ET DEVELOPPER SON ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Améliorer sa pratique du français dans le cadre professionnel	MIFCP2018	P3	35	9 février - 2 mars - 6 avril - 18 mai et 1er juin	Grenoble
Améliorer sa pratique du français dans le cadre professionnel perfectionnement	MIFCPP2018	P3	35	4-11-18 et 25 mai et 15 juin 2019	Grenoble
Construire son livret d'accueil 	MAMLA2018	P3	14	12 et 26 janvier	Grenoble
				23 février et 16 avril	Voiron
Création d'outils pour développer et organiser son activité	MICOA2018	P3	14	7 et 14 septembre	Grenoble
Droits et devoirs dans l'exercice de son métier	MIDDM2018	P3	21	9 et 23 mars et 6 avril	Grenoble
				9 et 23 novembre et 7 décembre	Voiron
Préparer son entretien de renouvellement d'agrément avec la PMI 	AMPMI2018	P3	21	4 - 11 et 18 mai	Grenoble
				28 septembre, 5 et 12 octobre	Voiron
Prévention et sécurité dans l'utilisation d'internet	MIPSUI2018	P3	14	15 et 22 juin	Grenoble
S'initier à l'informatique et à internet	MIIN2018	P3	21	2 février et 16 et 30 mars	Grenoble
				7 - 4 et 21 septembre	Voiron
S'initier aux logiciels de bureautique dans son activité professionnelle	MILB2018	P3	21	16 et 30 novembre et 14 décembre	Grenoble
Travailler en Maison d'Assistants Maternels 	AMTG2018	P3	14	14 septembre et 12 octobre	Grenoble



THEMATIQUES	Réf. CREEFI Formation	Nbre d'heures	Dates	Lieu
BIEN ETRE				
Ecriture et relaxation	P4	14	nous contacter	
Faire face au stress en situation professionnelle	P4	14	nous contacter	
Favoriser le bien être professionnel	P4	14	nous contacter	
Le sommeil réparateur et récupérateur	P4	14	nous contacter	
Se détendre et récupérer tout en s'amusant avec les enfants	P4	14	nous contacter	
PERSONNES AGEES				
Prendre soin de qualité en gériatrie	P2	14	nous contacter	
Revaloriser le métier d'aide à domicile par un prendre soin de qualité	P3	14	nous contacter	
DEPENDANCES ET HANDICAP				
Maladie d'Alzheimer, un autre regard	P2	14	nous contacter	
Ressentir la dépendance pour mieux l'accompagner	P2	14	nous contacter	
Vers un accompagnement bientraitant des personnes âgées	P2	7	nous contacter	
ORGANISER ET DEVELOPPER SON ACTIVITE PROFESSIONNELLE				
Gestion à l'application mobile oxygène service - Gestion commerciale et gestion de la production	P3	7	nous contacter	



CREEFI
À l'attention de Monsieur Alain FLORY
26 rue Prosper Mérimée
38100 GRENOBLE

Alençon, le 21 mai 2019

Objet : Votre demande de renouvellement de labellisation

Dossier suivi par le service administratif de la labellisation au 02.33.82.41.75

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que la labellisation de votre structure a été renouvelée pour une durée de 3 ans sur les territoires de Isère et la Savoie en Présentiel jusqu'au 14 mai 2022 par la commission paritaire de labellisation qui s'est réunie le 14 mai 2019. Les lieux de formation mentionnés dans votre dossier sont concernés par cette labellisation.

Dans le cadre du décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue, les organismes de formation sont tenus à des critères de qualité sur la base desquels votre dossier de renouvellement a été étudié. Les organismes de formation doivent être en mesure de montrer que leur activité respecte l'ensemble des critères établis par le décret.

Ainsi, la commission de labellisation vous demande de nous faire parvenir par courriel (labellisation@iperia.eu) les documents illustrant la mise en place des préconisations ci-dessous et le dossier au plus tard le 14 août 2019 :

- Prévoir des modalités d'accueil pour les salariés en situation de handicap (indicateur 3.1.)
- Prévoir des actions de remédiation en cas d'absence des stagiaires (indicateur 3.2.)
- Prévoir des modalités d'accompagnement pédagogique pour les personnes en situation de handicap (indicateur 3.2.)
- Préciser les ressources documentaires à disposition des stagiaires (indicateur 4.3.)
- Veiller à la stabilité de l'équipe projet dédiée aux formations des Branches (indicateur 4.4.)
- Formaliser le processus de gestion des aléas (indicateur 4.4.)
- Former au moins 50% de l'équipe au métier de formateur (indicateur 5.1.)
- Mettre en place une communication accessible au public sur les dates de formation (indicateur 6.1.)
- Veiller à ajouter les logos des Branches sur les outils de communication correspondants (indicateur 6.1.)
- Pour les parcours certifiants, mettre en place un système de communication des résultats au public (sur le site web par exemple) (indicateur 6.2.)
- Mettre en place des procédures de dysfonctionnement et de réclamations (indicateur 7.2.)
- Mettre en place des actions correctrices suite au retour des stagiaires (indicateur 7.2.)

Dans le cadre du label qualité des branches professionnelles, la prise en compte des préconisations ci-dessus, feront l'objet d'un suivi régulier de la part nos équipes afin de renforcer l'adéquation de votre projet et des moyens qui l'accompagnent avec les critères du décret qualité.

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez contacter Iperia l'Institut à l'adresse suivante labellisation@iperia.eu.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Michel FOURMEAUX
Directeur de l'ingénierie des métiers et des Compétences

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by several loops and a long horizontal stroke.

La valeur ajoutée des emplois de la famille

ATTESTATION DE FORMATION

Je soussigné Michel FOURMEAUX Directeur de l'ingénierie des Métiers et des Compétences, représentant IPERIA l'Institut – N° 25 61 00 35761 atteste que

Madame Lydia VERDEL

de l'organisme de formation **CREEF FORMATION**

a participé à la formation suivante :

MOD-6 : Accompagnement aux certifications par la formation N° 967146
du 09 avril 2019 au 10 avril 2019
pour 14.00 heures

Objectifs de la formation

- Saisir la démarche de partenariat avec IPERIA et l'accompagnement d'IPERIA à la formation et aux évaluations certifiantes
- Répondre aux exigences du certificateur en produisant une ingénierie adaptée aux métiers et des évaluations conformes à la certification
- S'approprier les référentiels de l'offre de formation certifiante
- Comprendre la méthodologie de construction des référentiels
- Comprendre l'articulation des blocs de compétences et des modules de formation
- Comprendre la démarche de certification et des évaluations certifiantes
- Envisager les impacts de l'organisation des évaluations

Nature de l'action de formation

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

Résultats de l'évaluation des acquis

- Acquis
 Partiellement
 Non acquis

Commentaire(s) :

Fait à Alençon, le 16 mai 2019

Michel FOURMEAUX

Directeur de l'Ingénierie des Métiers et des Compétences





**CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS
POUR LA RECONNAISSANCE DU GRADE DE LICENCE
DES DIPLOMES DE TRAVAIL SOCIAL
DISPENSÉS EN AUVERGNE RHÔNE ALPES**

Entre

Les écoles de formation en travail social

- Lycée Isère Bordier représenté par le Directeur Général du groupe CREEFI Alain FLORY
- L'IFTS Echirolles représenté par sa Présidente Michelle DARAN
- L'ESSSE antenne de Valence représentée par sa Directrice Camille COL EYRAUD
- L'IFIP Conseil représenté par
- Le Lycée Louise Michel représenté par sa proviseure Sylvie Viannet
- L'IRTS Annecy représenté par

L'Université Grenoble Alpes représentée par son Président Monsieur Patrick LEVY

L'académie de Grenoble représentée par Madame la rectrice de l'académie de Grenoble, chancelière des universités

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et master ;
Vu l'arrêté du 27 mars 2017 portant classification de certains diplômes du travail social selon la nomenclature des niveaux de formation ;
Considérant l'instruction interministérielle du 9 mai 2017 relative à la réingénierie des diplômes de niveau III du travail social et aux travaux liés à la mise en œuvre des nouveaux diplômes à la rentrée 2018 ;

Préambule

En application du plan d'action en faveur du travail social et du développement social adopté par le Gouvernement en 2015 et face aux évolutions des politiques sociales, plusieurs travaux ont été menés afin d'une part, de permettre une revalorisation des métiers du travail social en facilitant la qualification des professionnels, d'autre part, d'engager une refonte de l'architecture globale des diplômes du travail social avec l'inscription du travail social dans un parcours conduisant à des grades universitaires.

La réingénierie des diplômes du travail social de niveau III a pour objectif le passage au niveau II (prévu par l'arrêté du 27 mars 2017 portant classification de certains diplômes du travail social), avec accolement au grade de licence, des cinq diplômes du travail social actuellement au niveau III (diplôme d'Etat d'assistant de service social – DEASS, diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé – DEES, diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé – DEETS, diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants – DEEJE, diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale – DECESF), pour les entrants en formation en septembre 2018.

L'objectif est que ces nouvelles formations de niveau II du travail social répondent aux exigences du cahier des charges du grade de licence telles qu'elles sont formulées dans l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master.

La reconnaissance du grade de Licence pour ces diplômes d'Etat suppose que les établissements de formation bénéficient désormais d'une accréditation délivrée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur.

L'ensemble des établissements de formation doit, pour mettre en œuvre les nouvelles formations, avoir conclu une convention avec un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), permettant de s'inscrire dans le cadre fixé par l'arrêté suscité et dans celui plus global de l'accréditation.

Article 1 : Objet de la convention-cadre

La présente convention a pour objectif de déterminer les modalités de partenariat pédagogique entre les partenaires suscités, se traduisant par une reconnaissance des enseignements délivrés par chacun des partenaires, dans la perspective de la préparation à un diplôme de travail social conférant grade de licence et la proposition d'une offre de formation définie par l'intervention d'enseignants-chercheurs.

Elle a précisément pour objectif la mise en œuvre d'une/de formation(s) au grade licence pour les diplômes suivants :

diplôme d'Etat d'assistant de service social – DEASS, diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé – DEES, diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé – DEETS, diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants – DEEJE, diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale – DECESF)

Elle a pour objet de déterminer les objectifs partagés permettant aux signataires de poursuivre la mise en œuvre de la réforme relative à la rénovation des formations du travail social de niveau III vers II et plus particulièrement la réingénierie de ces diplômes.

Ces objectifs visent la dispense d'un enseignement de qualité par l'ensemble des écoles de formation avec la garantie pour tous les étudiants, quel que soit le territoire, d'un niveau universitaire de grade de licence, tout en préservant le caractère professionnalisant des formations des métiers du travail social et l'adaptation aux spécificités des territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ainsi, la convention-cadre s'organise autour des axes suivants :

- **Enseignements universitaires**

Elle précise la contribution des universités aux enseignements relevant de leur compétence et aux instances pédagogiques.

- **Droits des étudiants**

Elle détermine également les modalités suivant lesquelles les services de l'université et ~~du~~ CROUS sont ouverts aux étudiants des écoles de formation, ainsi que les pistes d'amélioration de leurs conditions de vie et d'études.

- **Financement et suivi de la convention**

Les conditions financières de la contribution des universités et de l'accès aux services universitaires sont définies par cette convention-cadre.

Par ailleurs, elle définit les principes de la gouvernance régionale qui permettra un suivi de cette démarche sur l'ensemble du territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

Enfin, elle prévoit la démarche d'évaluation à mettre en œuvre afin d'apprécier la réalisation effective des dispositions de la présente convention.

Article 2 : Périmètre de conventionnement

Malgré le découpage académique, compte tenu de la proximité géographique de certaines écoles de formation avec les sites universitaires, il est convenu que les conventions par territoire universitaire prendront en compte, de façon dérogatoire, les situations de certaines écoles.

Ainsi, les écoles de formation de Bourg en Bresse et Annonay, situés dans le périmètre académique de Grenoble, sont intégrées dans le périmètre de conventionnement de l'Université Lyon 2.

TITRE 1 : CONTRIBUTIONS UNIVERSITAIRES

L'organisation des enseignements, objet de la présente convention-cadre, relève de modalités de mise en œuvre définies à partir des référentiels maquette en conformité avec la certification des diplômes d'état du travail social et permet de prendre en compte le maillage territorial des écoles de formation et l'éloignement des centres universitaires, en regard de l'objectif de dispense d'un enseignement de qualité adapté sur l'ensemble du territoire régional.

Article 3 : participation d'enseignants chercheurs au projet pédagogique de l'établissement

La participation des enseignants-chercheurs à la définition de l'offre de formation se concrétisera par l'obligation de présence d'enseignants-chercheurs de l'Université Grenoble Alpes dans le suivi et la tenue d'un comité de pilotage (cf titre 5, article 10 de la présente convention). Les enseignants-chercheurs de l'Université Grenoble Alpes seront autorisés à réaliser au titre des heures complémentaires des enseignements dans les écoles de formations en travail social qui auront validées la présente convention.

L'adossement à la recherche des formations (travaux irriguant les formations, modalités d'initiation des étudiants à la recherche) est à préciser pour chaque établissement de formation en travail social.

Article 4: validation des contenus

En conformité avec l'arrêté du 22 janvier 2014, relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master, une annexe portant sur la totalité des années de formation et décrivant le contenu pédagogique ainsi que les moyens humains affectés, sera jointe à la présente convention.

Elle décrira notamment :

- les éléments du partenariat pédagogique organisé entre l'université et les organismes de formations prévoit une validation de l'offre de formation dans le cadre du comité de pilotage ;
- Une présence universitaire ou un formateur au sein de la formation, notamment lors de la certification (encadrement, jurys et épreuves du diplôme d'état) : enseignants chercheurs intervenant au sein de la formation, équipe pédagogique qui devra comprendre des personnels enseignants et de recherche et des professionnels extérieurs à l'établissement ; adossement à la recherche ; existence de relations formalisées avec le monde professionnel concerné, etc...
- Le recours aux technologies de l'information et de la communication / outils numériques
- L'existence d'une politique d'ouverture internationale avec notamment l'enseignement d'une langue étrangère
- La semestrialisation des enseignements et l'organisation des semestres en UE disciplinaires, transversales (notamment langues étrangères, informatique) et de professionnalisation.

Article 5 : habilitations des enseignants

L'université vérifiera plus particulièrement le niveau et type de qualification (docteurs, maîtres de conférences, professeurs) pour les UE et épreuves de certification relevant des diplômes d'état (intégrer nouveaux référentiels avec volume).

Ainsi, l'équipe pédagogique devra comprendre au moins un titulaire du grade de docteur des universités pour chaque domaine de formation décrit dans le référentiel professionnel de chaque diplôme de travail social concerné et des enseignements universitaires intégrés aux plans de formation.

Article 6 : modalités d'attribution du Diplôme d'Etat - grade de licence

L'obtention du grade de licence sera examinée lors du jury d'attribution du diplôme d'Etat auquel seront conviés des enseignants-chercheurs et membres qualifiés.

Il appréciera, pour l'obtention du grade de licence, l'ensemble des résultats obtenus sur les 3 années hormis pour le DECESF pour lequel seule la dernière année est prise en compte.

Le grade Licence sera délivré par le Diplôme d'Etat auquel il est accolé lors d'un jury régional au sein duquel siègeront des enseignants-chercheurs et des enseignants des écoles de formation.

TITRE 2 : DROITS DES ETUDIANTS

Les étudiants travailleurs sociaux doivent à terme pouvoir bénéficier des mêmes droits et aux mêmes conditions tarifaires que tous les étudiants inscrits à l'université.

Cet accès reste encore limité par la réglementation et pour des motifs de faisabilité technique. Aussi, la présente convention-cadre vise à définir les règles communes permettant d'**améliorer leurs conditions d'études et de vie** par l'accès à un socle commun de services, dans les domaines suivants :

- services universitaires : bibliothèque universitaire (BU), Espace Numérique de Travail (ENT), médecine préventive, sport ;
- services du CROUS : restauration, logement, action sociale et culturelle ;
- information des étudiants et formation de leurs représentants ;
- mobilité européenne et internationale.

Les modalités concrètes d'accès à ces services sont définies dans les conventions par territoire dans le respect des principes définies dans la présente convention.

Article 7: accès à des services de niveau universitaire

a) Inscription à l'université

L'inscription des étudiants à l'université se fera chaque année universitaire par année de préparation de diplomation de travail social (3 années pour les diplômes d'Etat éducateurs spécialisés, assistant du Service Social, éducateurs techniques spécialisés, diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants, une année pour le Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale).

L'inscription des étudiants auprès de l'université conditionne l'accès aux services universitaires, pour lesquels ils règlent des droits spécifiques et identifiés, nommés frais interuniversitaires.

En l'état actuel de la législation, les étudiants continuent à s'inscrire auprès des écoles de formations.

Les étudiants s'inscrivent ensuite administrativement à l'université via la plateforme IA WEB accessible via le site de l'UGA. Pour cela, au 15 septembre, les écoles de formation transmettent aux universités la liste définitive des étudiants entrés en année 3 de formation.

Au regard de cette inscription auprès de l'université, cette dernière délivre à chaque étudiant une carte d'étudiant et ouvre les droits d'accès à l'ENT et aux ressources universitaires.

b) Accès aux espaces et ressources documentaires ainsi qu'à l'ENT

Les étudiants pourront accéder aux ressources documentaires.

Les universités s'engagent à ce que chaque étudiant puisse :

- ▶ Accéder et emprunter à la bibliothèque universitaire ou au centre de documentation et d'information de l'école de formation, en fonction de l'éloignement géographique, avec des ressources documentaires adaptées garanties,

c) Médecine

Les universités et les écoles s'engagent à ce que chaque étudiant puisse accéder à un service local de médecine.

d) Sport

Les universités et les écoles de formation s'engagent à diffuser aux étudiants l'information pour faciliter l'accès à une activité sportive et, ce, quel qu'en soit le cadre.

Article 8 : mobilité européenne et internationale

Les signataires de la présente convention s'engagent à :

- ▶ Améliorer l'information des étudiants sur les possibilités de mobilité à l'étranger.

TITRE 4 : MODALITES FINANCIERES

Article 9 : modalités de financement de la mobilisation des universités

Les frais de gestion administrative et d'organisation des jurys de validation du grade de licence seront cofinancés à part égale.

TITRE 5 : GOUVERNANCE ET INSTANCES

Article 10 : le comité de pilotage (1 par filière)

Le comité de pilotage (COFIL) est une instance de gestion, d'organisation et de suivi des relations partenariales, dont la présidence est assurée par le président de l'université ou son représentant.

Il est composé de :

- **VP Formation Vie Universitaire de l'UGA** ou son représentant
- **La directrice du département carrières sociales de l'IUT 2** ou son représentant
- **La recteur ou son représentant du rectorat**
- **Un représentant de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS)**
- **Le directeur de l'école de formation** ou son représentant
- **2 représentants du secteur professionnel**

- **2 élus étudiants**

Le COPIL a un rôle décisionnel sur les aspects suivants :

- il traite des questions d'organisation et de relations entre les partenaires ;
- il contribue à l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants ;
- il assure le suivi de la convention, au travers des différents bilans administratifs, pédagogiques et financiers, qui lui sont transmis, tels que définis en annexes 2 et 3 ;
- il se prononce sur toute demande d'évolution du contenu de la convention.

Il se réunit à minima une fois par an. Cependant, il peut être saisi, si le besoin en est justifié, par tous les signataires de la présente convention-cadre.

L'ordre du jour est fixé par le président, après consultation des membres du COPIL.

TITRE 6 : EVALUATION ET SUIVI DE LA CONVENTION

La présente convention fait l'objet d'une évaluation par l'ensemble des signataires notamment sur le respect des engagements réciproques et des attendus des référentiels

TITRE 7 : DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES

Article 11 : Durée de la convention

La présente convention-cadre est conclue pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2022-2023, renouvelable.

Elle est renouvelée de façon expresse après accord exprimé par les parties dans les six mois avant sa date d'expiration, sur proposition du COPIL et en accord avec le ministère de l'enseignement supérieur.

Article 12 : Modification et résiliation

La présente convention-cadre peut être modifiée ou prorogée, par les parties signataires, par voie d'avenant sur proposition de l'un des signataires.

Elle peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties signataires, qui doit notifier aux autres parties sa décision de dénonciation par lettre recommandée, et respecter un préavis de douze mois, le retrait de la convention n'étant effectif qu'au terme de ce délai.

Article 13 : Règlement amiable

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quels qu'en soient la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont, par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

Article 14 : Attribution de la juridiction

A défaut de règlement amiable, le tribunal administratif de Grenoble sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à Grenoble, le 26 avril 2018, en 4 exemplaires originaux, comportant chacun 7 pages

Pour l'Université Grenoble Alpes

Pour l'académie de Grenoble

Patrick LEVY
Président

Fabienne BLAISE
Rectrice

Pour le Lycée Iser Bordier

Pour l'I.F.T.S Echirolles

Alain FLORY
Directeur Générale groupe CREEFI

Michelle DARAN
Présidente

Pour l'E.S.S.S.E. antenne de Valence

Pour l'I.F.I.P Conseil

Camille COL-EYRAUD
Directrice

Pour le Lycée Louise Michel

Pour L'I.R.T.S.Annecy

Sylvie VIANNET
Provisseure

18. Communication externe à l'établissement

Code de l'éducation : [art. L. 111-3](#), [art. L. 111-4](#), [art. L. 521-4](#).

Circulaire : [n° 2013-142 du 15-10-2013](#) (renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires) - [Référentiel pour l'éducation prioritaire](#)

Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

La communication s'inscrit dans le cadre du pilotage de l'établissement. Elle revêt des formes différentes en fonction de l'objet de communication et des destinataires. La communication d'établissement nécessite un effort de traitement et de maîtrise des informations. Bien maîtrisée, elle contribue à asseoir l'image d'un établissement et à faire évoluer les pratiques.

Les établissements du Groupe CREEFI ont mis la communication au cœur de leur projet de réseau, pour être identifiés comme des établissements de formation proposant des formations organisées en filières autour du Label des Métiers...

Mat-clé : Réussir Ensemble !

- Comment la communication externe apparaît-elle dans le projet de l'établissement ? Dans quel but, avec quels objectifs et quelle stratégie ?
Plan de communication annuel de groupe...
Gestion de la Communication centralisée...
Pour une meilleure visibilité des actions et des réussites...
- Quelle image l'établissement veut-il promouvoir ?
Qualité de l'accueil et de la prise en charge, établissement de petite taille capable de mieux accompagner, Réussir Ensemble...
- En fonction des cibles (élèves, parents, entreprises, institutions...), quelles sont les formes de communication privilégiées par l'établissement (écrits, rencontres, site internet, presse) ?
Site internet institutionnel pour les prescripteurs et les prospects, page Facebook pour les usagers et les familles... Ecole Directe en interne...
- Quel est le plan de communication externe ?
Communication ciblée vers les prescripteurs (Collèges et PP), Presse articles et publicité, boost Facebook ciblés, plaquettes et flyer, signalétiques, forum et salons...
- Quel est le budget prévu pour la communication ?
25 000 €.

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Responsabiliser

- Quels sont les relais mis en place par l'établissement pour la communication externe ?

Un agent est chargé de la communication externe et interne avec les outils mis à sa disposition (internet, Outlook, site, courrier, flash info...), sous la supervision d'un manager missionné...

- Les vecteurs utilisés sont-ils appropriés ?

Facebook cible (géographique et intérêts), Intranet dédié.

- Comment le personnel est-il formé à la communication avec les familles ? avec les entreprises ?
- Quelles sont les formations proposées pour l'utilisation de l'outil numérique dans la communication ?

Le personnel est régulièrement formé aux logiciels de bureautiques (tableur, base de données) et aux logiciels dédiés à l'enseignement (Charlemagne de la société Statim) et une formation pour rédiger sur le site. Formation avec la CCI (être capable de réaliser des supports de communication efficaces)

- Quelle est l'implication des personnels, des élèves et des familles dans les actions de communication de l'établissement ?

Implication directe des enseignants et des élèves par la rédaction d'articles et de post sur les événements. Partage de photos, de remarques et d'expériences... Tenue de l'agenda des actions par les secrétariats...

Promouvoir l'image de l'établissement

- Comment l'information est-elle actualisée et renouvelée ?
- Comment communique-t-on avec les parents ?
- Quels sont les supports de communication ? Comment sont-ils contrôlés et tenus à jour ?
- En quoi le site internet reflète-t-il le dynamisme de l'établissement, la qualité des formations proposées, la diversité des parcours et des projets, l'ouverture internationale ?
- Le site internet de l'établissement est-il mis régulièrement à jour et vérifié ? Qui assure sa maintenance ?

Ecrans d'accueils et d'infos, note de rentrée, Flash Info Newsletter, École Directe... MAJ hebdo des pages FB et bimensuelle du site, et régulière pour la chaîne YouTube... Intranet permanent avec info flash... Mise à jour régulière de la rubrique agenda des manifestations à venir. Supervision déléguée au DG, et maintenance et adaptation externalisées. Diffusion et publicité externalisées en partie...

- Comment le personnel est-il sensibilisé à l'impact de la communication sur l'image de l'établissement et sur l'image de l'éducation nationale vis-à-vis de son public ?

Réunion régulière des personnels pour échanger sur les informations à transmettre sur le site... Gestion de la communication animée par le DG, et point systématique en CODIR...

- Quelle est la place donnée aux élèves et aux anciens élèves dans la promotion de l'établissement ?

Conseil de Vie Lycéenne actif pour échanger... Rencontres et témoignages d'anciens élèves lors de forum des métiers et lors de la remise des diplômes... Pastilles vidéos « métiers et parcours de formations » avec d'anciens élèves et diffusion YouTube et illustration des pages formations du site...

- Comment l'image de l'établissement est-elle évaluée ?

Mise en place de questionnaires lors des remises des diplômes. Enquête interne sur la Vie scolaire... Questionnaire stagiaires ou salariés en formation et usagers des locaux... Avant chaque conseil de classe, ou après chaque action de formation : bilan des délégués sur l'ambiance générale de l'établissement...

- Quels sont les critères d'évaluation de la communication (clarté, lisibilité, simplicité, valorisation, délai...)?
- Quelles relations l'établissement établit-il avec les médias ?

Article dans la presse (Dauphiné, Petit Bulletin) réguliers... Respect de la charte graphique facilitant l'identification, clarté et simplicité de l'information mesurées par testing interne...

- Quel est le planning des rencontres prévues avec les familles ?
- Les rencontres avec les familles permettent-elles l'accueil et le suivi du jeune tout au long de son parcours (inscription, suivi avec les professeurs, orientation, poursuite d'études...)?
- Comment les familles sont-elles associées aux groupes de travail ?
- Qu'est-il mis en place pour les familles les plus éloignées de l'institution scolaire ?

Jusqu'à 7 rencontres programmées dans l'année (avant, pendant et après la formation), pour un suivi et un accompagnement individualisé et adapté, tout au long du parcours de formation ou d'insertion. Mise en place d'actions complémentaires post formations...

Communiquer avec les entreprises et les institutions

- Quelle est la stratégie de communication déployée avec les entreprises et les institutions ?

Envoi des vœux, demande de PFMP, Flash info, remerciements... 3 à 5 contacts formels par an (épistolaires, téléphoniques et physiques).

- Quelle est la communication avec les collectivités territoriales et les élus locaux, sous quelle forme ?

Information des projets de travaux, copie des demandes de subvention, vœux, Visite annuelle à la Région, Entretiens réguliers CREC, et élus locaux... Invitations des élus aux CE/CA/AG de l'association et des établissements...

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Indicateur de visibilité : nombre de visiteurs du site ;
Tableau de bord Google des visites du sites rubriques par rubriques/Contrôle des vues YouTube/Suivi des likes et des partages des articles sur le site... Jusqu'à 7000 portées, 700 interactions ou 2000 vues pour les vidéos ou articles...
- Indicateurs relatifs aux familles : taux de participation aux élections du conseil d'administration, aux réunions parents-professeurs, aux groupes de travail...
- Indicateurs d'enquêtes de satisfaction ;
- Nombre d'articles de presse, d'interventions radio, tv... ;
5 articles de presse locale/an, et une intervention radio ou TV... Enquête de satisfaction 4,5/5... participation soutenues au réunions, forums, portes-ouvertes pour les familles, mais représentation trop faible dans les instances (CE, CA)
- Budget consacré à la communication (montant et pourcentage du budget global) ;
1% hors personnels